

# COUR DES COMPTES

Élection de 1 magistrat à plein temps  
Élection de 1 remplaçant  
(2e tour)

13 octobre 2024



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
[www.ge.ch/elections/20241013/](http://www.ge.ch/elections/20241013/)



Les textes ont été traduits et rédigés  
par textocreativ SA  
et le collectif « Out of the box factory »  
selon les règles européennes  
du langage facile à lire  
et à comprendre.  
Ils ont été relus par des relecteurs  
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création  
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,  
Sarah, Stanislas.

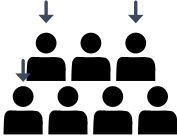
# DICTIONNAIRE



## **Voter**

Donner son avis.

Choisir des personnes.



## **Une élection**

C'est choisir les personnes qui défendent les idées des habitants du canton.



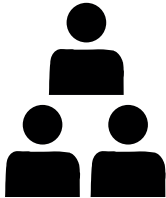
## **Un candidat**

C'est une personne qui aimerait être élue par les habitants du canton.



## **Un élu**

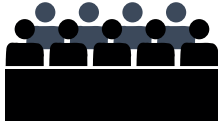
C'est la personne choisie par les habitants du canton.



## **Parti**

C'est un groupe de personnes.

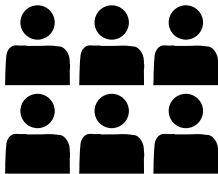
Les personnes avec les mêmes idées sont dans le même parti.



## **La Cour des comptes**

Ce sont les personnes qui :

- contrôlent que le canton et les communes utilisent bien l'argent des impôts.
- font des propositions pour mieux utiliser l'argent.
- vérifient les comptes de l'État.
- évaluent les programmes d'action du canton et des communes.



## **Les 6 magistrats**

Les 6 magistrats sont les chefs de la Cour des comptes.

- 3 personnes travailleront tous les jours.

C'est un travail à plein temps

- 3 personnes sont des remplaçants. Les remplaçants travailleront un jour par semaine.

C'est un travail à temps partiel.

## **Suffrage**

Choix que font  
les personnes qui votent.  
1 suffrage = 1 vote.

# POURQUOI ON VOTE ?

Ce sont des élections.

Cela veut dire  
choisir des personnes.

Vous choisissez des personnes  
qui ont les mêmes idées que vous.

On appelle les personnes choisies  
les élus.

Ces personnes contrôleront  
le travail de l'administration

Ces personnes feront  
des propositions d'amélioration  
au canton et aux communes

Les personnes élues travailleront  
pendant 6 ans pour le canton.

Elles travailleront jusqu'en 2030.

## **Mon vote est individuel**

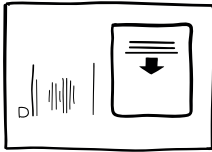
Je choisis pour qui je vote.

J'ai le droit de choisir qui je veux.

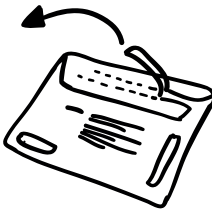
Personne ne peut choisir pour moi.

# À VOTRE SERVICE

## Matériel de vote



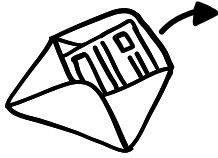
Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.



Ouvrez l'enveloppe avec soin.  
On va la réutiliser après.

Il y a une marque sur l'enveloppe pour l'ouvrir.  
Il faut tirer la languette pour ouvrir l'enveloppe.

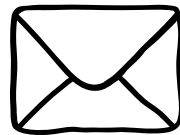




Dans cette enveloppe blanche il y a plusieurs documents.

Sortez les documents.

Ces documents sont le matériel de vote.



Mettez les documents sur une table.

## Est-ce que vous avez tous les documents ?



carte de vote



bulletin de vote blanc



petite enveloppe blanche



brochure  
avec des explications

Vous n'avez pas tous les documents.  
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au  
numéro 022 546 52 00

du lundi 30 septembre 2024 jusqu'au  
vendredi 11 octobre 2024 de 8h à 12h  
et de 14h à 16h30

le samedi 12 octobre 2024 de 8h à 12h

le dimanche 13 octobre 2024 de 10h à 12h

On vous dira  
ce que vous devez faire.

# COMMENT VOTER



Pour choisir une personne vous mettez une croix devant son nom.



Vous mettez 1 croix dans la colonne de gauche. **Pas plus.**  
Vous mettez 1 croix dans la colonne de droite. **Pas plus.**



Vous pouvez aussi ne rien mettre.



Vous mettez votre bulletin blanc dans la petite enveloppe blanche.

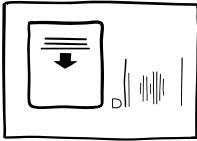
## Pour envoyer votre bulletin



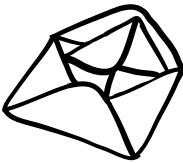
Mettez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe blanche.



Fermez la petite enveloppe blanche.



Prenez la grande enveloppe blanche.



Mettez la petite enveloppe blanche dans la grande enveloppe blanche.

# POUR QUE MON VOTE SOIT VALABLE



## **Ce que je dois faire**

Je dois utiliser les documents  
reçus par la poste.

Je dois mettre le bulletin blanc  
dans la petite enveloppe blanche.



## **Ce que je ne dois pas faire**

Je ne dois pas signer le bulletin.

Je ne dois pas mettre une photocopie.

Je ne dois pas signer la liste.

Je ne dois pas faire de dessin  
sur les documents de vote.

Je ne dois pas écrire  
sur le matériel de vote  
si ce n'est pas demandé.

Je ne dois pas voter  
à la place d'une autre personne.

# VOUS AVEZ VOTÉ

## VOUS VOULEZ ENVOYER LES BULLETINS



grande enveloppe blanche



carte de vote



petite enveloppe blanche  
il y a le bulletin blanc dedans



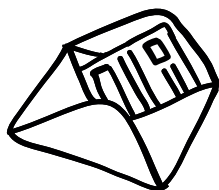


Prenez votre carte de vote.

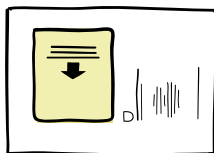


Écrivez  
votre date de naissance  
dans le rectangle du milieu.

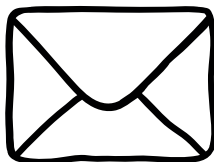
Signez votre carte de vote.



Mettez votre carte de vote  
dans la grande enveloppe  
blanche.



L'adresse  
du service des votations  
doit se voir  
dans la fenêtre transparente.



Fermez  
la grande enveloppe blanche.

# OÙ ET QUAND VOTER ?

**Vous avez trois possibilités.**

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

## **- Voter par correspondance**

Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.

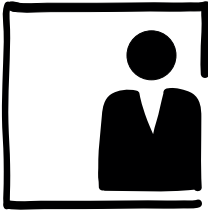


Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 10 octobre 2024.**

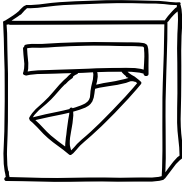
Attention à l'horaire.

Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

**- Voter au service  
des votations  
du lundi au vendredi  
et le samedi 12 octobre**

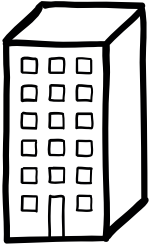


**du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche au service des votations  
**rue des Mouettes 13.**



**le samedi 12 octobre  
de 8h à midi**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche dans la boîte aux lettres  
du service des votations  
**rue des Mouettes 13.**

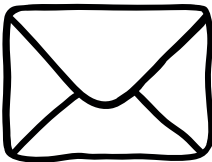
**- Voter au local de vote  
(le dimanche)**



**le dimanche 13 octobre  
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.  
Apportez votre enveloppe  
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote  
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche  
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
[www.ge.ch/elections/20241013/](http://www.ge.ch/elections/20241013/)

# SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.  
La loi dit  
que vous pouvez être puni.

## **Il est interdit**

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote  
de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un  
ou des bulletins



Chancellerie d'État  
Service des votations  
et élections  
Rue des Mouettes 13  
Case postale 1555  
1211 Genève 26  
[www.ge.ch](http://www.ge.ch)

